

# Les étudiants entrent en guerre contre les fausses universités

*“Seule une batterie de mesures permettra de combattre efficacement les fausses universités.”*

**Maxime Mori**

Président de la Fédération des étudiants francophones (Fef)

■ La Fédération des étudiants francophones (Fef) propose une série de mesures légales.

**D**epuis cet été et la révélation de plusieurs situations douteuses ou franchement illégales, l'étau se resserre contre les fausses universités.

Ce mardi, Maxime Mori, le président de la Fédération des étudiants francophones (Fef) était entendu par la Commission de l'Enseignement supérieur du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y présentait une étude inédite sur ce phénomène qui échappe souvent aux radars des pouvoirs publics. Il y avançait dans le même temps les propositions de la Fef pour y mettre fin.

## 1 Les fausses universités trompent les étudiants

Pour rappel, tout qui veut lancer un établissement d'enseignement privé en Belgique peut le faire. Toutes les universités privées ne sont donc pas frauduleuses. Elles doivent cependant respecter une série de règles. Entre autres, elles ne peuvent utiliser certaines dénominations (université, haute école, faculté...), et doivent spécifier aux étudiants que leurs diplômes ne sont pas homologués par les pouvoirs publics belges. Pour la Fef, qui avance sa propre définition, les fausses universités sont primo les établissements d'enseignement supérieur dont les diplômes ne bénéficient pas d'une homologation par la Communauté française, deuzio ceux qui utilisent des pratiques volontairement trompeuses par rapport à leur statut. Et cela, tertio, dans un objectif de maximisation pécuniaire.

Aujourd'hui, en cas de fraudes avérées, les pouvoirs publics belges envoient des mises en demeure ou engagent des pour-

suites. Aux yeux de la Fef cependant, l'arsenal juridique qui encadre l'existence des fausses universités est trop léger et peut trop facilement être contourné. Des dizaines d'établissements ne respectent en effet pas ces règles et passent entre les mailles des filets "vendant" des diplômes ou des formations bidons contre des minerval aux coûts parfois très élevés.

## 2 Les solutions préconisées par la Fef

Pour faciliter et accentuer la lutte contre ces fausses universités, Maxime Mori propose une *"batterie de mesures pour répondre à tous les aspects du dossier"*.

Avant tout, explique la Fef, il faut étendre la liste des termes qui ne peuvent être utilisés, et renforcer leur protection à travers des sanctions financières et pénales.

De plus, il serait bénéfique de réaliser un cadastre pour signaler les établissements privés. Mais attention: ce cadastre ne devrait pas s'apparenter à la création d'une liste noire des établissements frauduleux. Une telle liste, ne pouvant sans cesse être mise à jour, risquerait de ne jamais être exhaustive et, du coup, d'exonérer certains établissements frauduleux qui lui auraient échappé.

Enfin, puisque de fausses universités visent des étudiants étrangers qui ne connaissent pas les spécificités de la législation belge, et qu'elles leur font miroiter l'octroi d'un visa en échange d'une inscription, la Fef demande qu'une information claire soit mise à disposition des ambassades belges. *"Cela semble être une bonne piste pour endiguer les abus en la matière"*, note Maxime Mori.

Depuis septembre, CDH et MR ont déposé deux textes décrétaux qui croisent certaines propositions de la Fef. Le travail parlementaire des prochains mois dira s'ils amendent leur projet pour suivre la Fef.